



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/439  
17 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 14 JUIN 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une lettre datée du 13 juin 1996, qui vous est adressée par M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran au sujet des événements récents au Tadjikistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

ANNEXE

Lettre datée du 13 juin 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères de la République  
islamique d'Iran

La tenue de plusieurs séries de pourparlers intertadjiks et les accords auxquels ils ont abouti, grâce à l'appui et aux efforts de l'ONU et des pays observateurs, permettaient au malheureux peuple tadjik d'espérer ces derniers mois l'instauration d'une paix juste et durable et la stabilité. Toutefois, les événements récents à la frontière du Tadjikistan et à l'intérieur du pays sont un nouveau motif d'inquiétude pour les partisans de la paix et de la tranquillité dans ce pays.

L'Accord de cessez-le-feu signé à Téhéran le 17 septembre 1994, qui était le fruit de négociations entre les deux parties et d'efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres intermédiaires, qui constituait une bonne base nécessaire pour le règlement pacifique de la crise par la voie de pourparlers constructifs entre les deux parties, aurait été violé à plusieurs reprises par les deux parties. Entre-temps, aucune mesure efficace n'a été prise pour donner effet aux accords qui n'ont pas encore été violés et, de ce fait, la Commission mixte de surveillance du cessez-le-feu est devenue inopérante.

La République islamique d'Iran est fermement convaincue que, pendant la période de transition, la région a grand besoin de calme et de stabilité et que la persistance de la crise actuelle au Tadjikistan sera préjudiciable à toute l'Asie centrale. C'est pourquoi la République islamique d'Iran considère avec une profonde inquiétude les événements récents au Tadjikistan. C'est dans ce contexte que, conformément à sa politique de soutien au règlement des crises régionales, la République islamique d'Iran, en tant que l'un des pays intermédiaires oeuvrant avec l'Organisation des Nations Unies au rétablissement de la paix et de la stabilité au Tadjikistan, souligne que la seule solution viable à la crise passe par la poursuite des pourparlers intertadjiks et le plein respect des accords et arrangements conclus à ce jour par les deux parties. C'est pourquoi je me vois dans l'obligation d'appeler votre attention sur la nécessité urgente de tenir dans les meilleurs délais des pourparlers intertadjiks et d'adopter des mesures de confiance.

La République islamique d'Iran se déclare disposée, comme par le passé, à apporter son concours et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et avec votre Représentant spécial au Tadjikistan pour mener à bien la tâche importante et constructive qu'est le règlement du différend et la convocation d'une nouvelle série de pourparlers intertadjiks.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Ali Akbar VELAYATI

-----